



# L'évaluation des apprentissages de l'élève au cycle 1

Brochure pour les parents



# Cette brochure vous informe sur :

---

- ce qu'est l'évaluation et à quoi elle sert au cycle 1 (4 à 8 ans)
- les documents officiels utilisés pour vous communiquer les progrès de votre enfant
- vos moments de rencontre avec l'école
- vos personnes de contact

Ce document est rédigé selon les principes de l'orthographe rectifiée.

Accéder à ce document  
en ligne :  
[https://portail.rpn.ch/brochure\\_evaluation\\_cycle1](https://portail.rpn.ch/brochure_evaluation_cycle1)



# L'évaluation, c'est quoi ?

---

Le Plan d'études romand (PER) contient ce que votre enfant apprend à l'école.

L'évaluation permet de mesurer ce qu'elle ou il a appris et compris.

Pour cela, l'enseignant·e va :

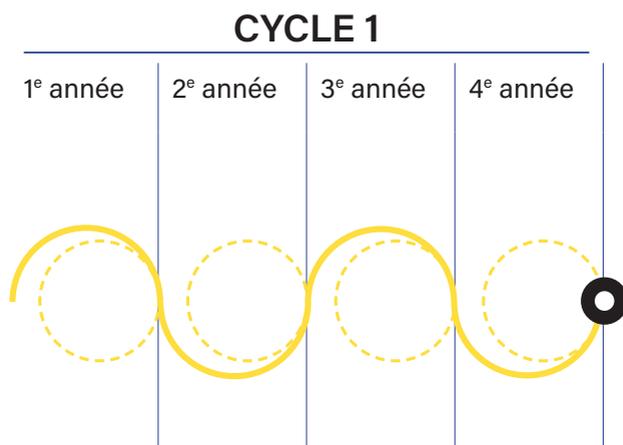
- recueillir des informations sur les apprentissages de votre enfant
- analyser les informations récoltées
- informer des progrès de votre enfant

# L'évaluation, une aide à l'apprentissage

L'évaluation sert d'abord à aider votre enfant à progresser. Elle permet d'observer ce que votre enfant apprend et comment.

L'enseignant·e peut alors adapter son enseignement.

À la fin de la 4<sup>e</sup> année, l'école décide du passage de votre enfant en 5<sup>e</sup> année, au cycle 2.



Évaluation pour soutenir les apprentissages



Évaluation pour attester les savoirs en fin de 4<sup>e</sup> année (décision administrative)

# Qu'est-ce qui est évalué ?

---

L'évaluation porte sur les activités que votre enfant réalise en classe dans tous les domaines du PER :

- › Domaines disciplinaires
- › Capacités transversales
- › Formation générale

<https://portail.ciip.ch/per/domains>

Le Plan d'études romand (PER) contient tout ce que votre enfant apprend au cycle 1.



# Recueil de traces

---

Pendant l'année, l'enseignant·e récolte des travaux de votre enfant et les ajoute dans le Recueil de traces. Cela permet de voir les progrès de votre enfant.

Vous pouvez demander le Recueil de traces de votre enfant à tout moment de l'année scolaire.

# Évaluation-bilan



De la 2<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> année, l'enseignant·e complète l'Évaluation-bilan en vue de votre entretien individuel. L'Évaluation-bilan vous informe des progrès de votre enfant dans les disciplines, les Capacités transversales et la Formation générale.

L'Évaluation-bilan indique aussi comment votre enfant continuera à progresser.

# Entretien individuel



De la 1<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> année, l'enseignant.e vous rencontre entre les mois de janvier et de mai.

À cette occasion, vous discutez des progrès de votre enfant avec :

- le Recueil de traces
- l'Évaluation-bilan (dès la 2<sup>e</sup> année)

À votre demande ou à la demande de l'enseignant.e, d'autres rencontres peuvent avoir lieu durant l'année.

# Bulletin

Votre enfant reçoit le Bulletin pour toute sa scolarité, de la 1<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année.

L'enseignant·e ajoute un Bulletin annuel à la fin de chaque année scolaire.



Le Bulletin est un document important. Vous devez:

- signer le Bulletin après l'avoir lu
- conserver le Bulletin jusqu'à la rentrée scolaire suivante
- ramener le Bulletin à l'enseignant·e, selon les consignes de l'école

## Bulletin - fin de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> année

En fin d'année, une attestation de scolarisation informe de la suite de la scolarité de l'élève dans l'année suivante.

# Bulletin - fin de 3<sup>e</sup> année



À la fin de la 3<sup>e</sup> année, les codes A, B, C et D donnent des informations sur les progrès de votre enfant dans les disciplines suivantes du PER :

- › français
- › mathématiques
- › sciences de la nature
- › sciences humaines et sociales
- › arts
- › corps et mouvement
- › médias, science informatique et usages

- A L'élève progresse **facilement** dans ses apprentissages.
- B L'élève progresse dans ses apprentissages **de manière satisfaisante.**
- C L'élève progresse dans ses apprentissages **avec un peu de difficulté.**
- D L'élève progresse dans ses apprentissages **avec beaucoup de difficulté.**

## Bulletin - fin de 4<sup>e</sup> année



La 4<sup>e</sup> année est la dernière année du cycle 1. Les codes A, B, C et D attestent les savoirs de votre enfant par rapport aux attentes fondamentales du PER :

- A Les apprentissages de l'élève **dépassent** les attentes de fin de cycle.
- B Les apprentissages de l'élève **répondent** aux attentes de fin de cycle.
- C Les apprentissages de l'élève répondent **dans leur majeure partie** aux attentes de fin de cycle.
- D Les apprentissages de l'élève **ne répondent pas** aux attentes de fin de cycle.

Prolonger le cycle 1 d'un an est parfois nécessaire pour le bien de l'enfant. Mais, cette situation reste exceptionnelle.

# Des questions ?

L'enseignant·e de votre enfant est là pour vous renseigner.  
N'hésitez pas à prendre contact !



# Lien École-familles durant l'année



aout	Dès la 2 <sup>e</sup> année, votre enfant apporte le Bulletin signé en classe.
septembre	Entre la rentrée d'aout et les vacances d'automne, l'enseignant-e vous invite à une séance d'information.
octobre	
novembre	
décembre	
janvier	L'enseignant-e vous rencontre pour un entretien individuel obligatoire entre janvier et mai pour présenter les progrès de votre enfant.
février	
mars	
avril	
mai	
juin	
juillet	Votre enfant apporte le Bulletin scolaire à la maison.

Édition 2024

Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)

Images © nzphotonz , © Lisitsa